



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Effets possibles de la nouvelle PAC sur l'agriculture espagnole

Felisa Cena Delgado

Citer ce document / Cite this document :

Cena Delgado Felisa. Effets possibles de la nouvelle PAC sur l'agriculture espagnole. In: Économie rurale. N°211, 1992. Actualité de la réforme de la PAC et les régions méditerranéennes. Session des 28 et 29 Novembre 1991, organisée par Florence Jacquet (CIHEAM-IAM.-M) et Jean-Marie Boisson (Université Montpellier I), avec le soutien du CIHEAM et du IAM.-M, du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon et de la Caisse Régionale de Crédit Agricole. pp. 67-70;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1992.4497>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1992_num_211_1_4497

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Abstract

Possible effects of the new CAP on the spanish agriculture

Last July 1991, the EC Commission has approved a reform of the agricultural sector which is going to commit the sector to a profound adjustment. All membres countries, including Spain, are compelled to implement the new measures. However, not all countries are placed themselves on the same point of departure to carry out such changes successfully. As Spain possess some structural and climatic factors adversely affecting the competitiveness of its farmers, the required adjustment of Spanish agriculture it is bound to pose more problems than those to be faced by countries like Germany, France and U. Kingdom, unless the final draft of the approved Reform allows for such differences among countries. This paper deals with some likely effects of implementing the above mentioned Reform to Spanish agriculture.

Résumé

La Commission a approuvé une réforme le mois de juillet 1991, qui représente un ajustement très profond de l'agriculture communautaire. L'Espagne, comme le reste des pays-membres, devra appliquer les nouvelles mesures. Mais le point de départ, pour mener à bien l'ajustement, n'est pas le même que celui des pays comme la France, l'Allemagne ou la Grande-Bretagne, par exemple. L'agriculture espagnole présente des spécificités climatiques et structurelles qui peuvent être de réels handicaps pour la compétitivité d'une grande partie des agriculteurs espagnols si la réforme définitive ne tient pas compte de la diversité des situations dans les différents pays. Cette communication expose quelques possibles effets de l'application de la réforme de la PAC en Espagne, ainsi que les opinions des agents sociaux concernés.

EFFETS POSSIBLES DE LA NOUVELLE PAC SUR L'AGRICULTURE ESPAGNOLE

Felisa CENA DELGADO*

Résumé :

La Commission a approuvé une réforme le mois de juillet 1991, qui représente un ajustement très profond de l'agriculture communautaire. L'Espagne, comme le reste des pays-membres, devra appliquer les nouvelles mesures. Mais le point de départ, pour mener à bien l'ajustement, n'est pas le même que celui des pays comme la France, l'Allemagne ou la Grande-Bretagne, par exemple. L'agriculture espagnole présente des spécificités climatiques et structurelles qui peuvent être de réels handicaps pour la compétitivité d'une grande partie des agriculteurs espagnols si la réforme définitive ne tient pas compte de la diversité des situations dans les différents pays. Cette communication expose quelques possibles effets de l'application de la réforme de la PAC en Espagne, ainsi que les opinions des agents sociaux concernés.

POSSIBLE EFFECTS OF THE NEW CAP ON THE SPANISH AGRICULTURE

Summary :

Last July 1991, the EC Commission has approved a reform of the agricultural sector which is going to commit the sector to a profound adjustment. All members countries, including Spain, are compelled to implement the new measures. However, not all countries are placed themselves on the same point of departure to carry out such changes successfully. As Spain possess some structural and climatic factors adversely affecting the competitiveness of its farmers, the required adjustment of Spanish agriculture it is bound to pose more problems than those to be faced by countries like Germany, France and U. Kingdom, unless the final draft of the approved Reform allows for such differences among countries. This paper deals with some likely effects of implementing the above mentioned Reform to Spanish agriculture.

INTRODUCTION

La CEE se trouve actuellement dans un processus de réforme de la PAC provoqué par les effets pervers d'une politique de soutien des prix qui a favorisé l'expansion rapide de l'offre agricole des pays-membres. Etant donné que la demande est stagnante, la production des excédents a été inévitable. Ces excédents ont été vendus, en partie, sur le marché mondial, ce qui a exigé des dépenses importantes par la voie des restrictions et a engendré des frictions croissantes entre partenaires commerciaux. En plus, le système de soutien des prix a généré des disparités entre les régions et entre les agriculteurs.

La Commission a approuvé une réforme en juillet 1991, qui représente un ajustement très profond de l'agriculture communautaire. L'Espagne, comme le reste des pays-membres, devra appliquer les nouvelles mesures. Mais le point de départ pour mener à bien l'ajustement n'est pas le même que celui des pays comme la France, l'Allemagne ou la Grande-Bretagne, par exemple. L'agriculture espagnole

présente des spécificités climatiques et structurelles qui peuvent être de réels handicaps pour la compétitivité d'une grande partie des agriculteurs espagnols si la réforme définitive ne tient pas compte de la diversité des situations dans les différents pays.

Etant encore dans la période de discussion de cette réforme, nous allons commencer par un bref exposé des caractéristiques de l'agriculture espagnole dans le but de mieux comprendre sa situation face à une nouvelle PAC, six ans seulement après son adhésion à la CEE. Ensuite, nous analyserons les effets possibles de la réforme et nous ferons quelques commentaires sur les positions officielles espagnoles par rapport au projet de réforme de la PAC.

QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DE L'AGRICULTURE ESPAGNOLE

Tout d'abord, il faut signaler que l'agriculture espagnole est une des dernières incorporées à la CEE. Cela signifie qu'elle n'a pas bénéficié de la politique de prix et de struc-

* Professeur, Université de Cordoba, Département d'Economie et de Sociologie Rurales.

tures qui ont permis aux agriculteurs des pays fondateurs de transformer la dimension de leurs exploitations et d'introduire des innovations technologiques, ce qui les situe dans des conditions beaucoup plus favorables pour affronter la réforme. Une réforme qui ne tient pas compte de certains produits très importants dans l'agriculture espagnole tels que le vin, l'huile d'olive, les fruits et légumes, et le sucre, par exemple (ils représentent 51 % de PFA* végétale).

L'agriculture espagnole doit se soumettre à des mesures destinées à réduire les excédents qu'elle n'a pas provoqués et qui l'empêchent d'augmenter sa productivité qui, par ailleurs, est très en dessous de la moyenne communautaire (1). Ce décalage de productivité est le résultat tant des conditions agrolologiques défavorables pour la plus grande partie des cultures, que des caractéristiques structurelles.

En ce qui concerne les conditions climatiques, il faut signaler que pour certains produits, tels que les fruits et légumes, elles présentent des avantages comparatifs, pour d'autres, comme les produits continentaux, elles sont de réels handicaps, comme le montrent les rendements par ha, toujours en dessous de ceux de pays du nord de l'Europe (2). Même dans le cas des fruits et légumes, cet avantage comparatif naturel peut être diminué dans la mesure où l'ouverture des frontières bénéficie des produits des régions de climat semblable et où l'avantage n'est pas dû à l'efficacité, mais aux bas salaires et au manque d'un système de sécurité sociale, par exemple.

Le problème n'est pas mineur pour la structure des exploitations. En Espagne, il existe plus d'un million et demi d'exploitations (20 % du total de la CEE). De celles-ci, plus de 50 % ont une dimension inférieure à 5 ha, et seulement 5 % ont plus de 50 ha. D'autre part, seulement 23,7 % de propriétaires d'exploitations travaillent à temps complet dans leurs exploitations.

Ce qui fait que le phénomène de l'externalisation d'activités agricoles est chaque fois plus important dans certaines régions. Tout cela provoque un manque de professionnalisation très important chez les agriculteurs espagnols.

Mais pour être rigoureux, il nous faut ajouter qu'il y a une très grande diversité dans l'agriculture espagnole et que celle-ci n'existe pas seulement entre régions. En effet, dans la plupart des régions, il y a toujours un groupe d'exploitations (autour de 30 % du niveau national), qui produit 70 % de la PFA totale, très efficace et qui a très bien réussi à s'adapter à la nouvelle situation des marchés agricoles. Ces exploitations peuvent être compétitives dans les marchés internationaux.

En ce qui concerne la population agricole, elle est la plus nombreuse de la CEE après l'Italie (1,7 million), ce qui représente 11,5 % de la population active totale en Espagne, très au-dessus de la moyenne communautaire (8,3 %). Si l'on tient compte que le taux de chômage en Espagne occupe la deuxième place dans la Communauté (15 %) on peut facilement comprendre que l'extensification, ou la réduction des prix agricoles proposée par la réforme, soient des processus plus compliqués et difficiles à mettre en œuvre en

Espagne que dans les autres pays-membres. C'est en tenant compte de toutes ces caractéristiques de l'agriculture espagnole qu'il faut analyser des effets possibles de la nouvelle PAC en Espagne.

EFFETS POSSIBLES DE LA NOUVELLE PAC SUR L'AGRICULTURE ESPAGNOLE

Comme nous venons de le dire, les agriculteurs espagnols, dont la plupart souffrent dans leurs exploitations de problèmes structurels historiques, s'attendaient au moment de l'adhésion à la CEE, à une augmentation presque générale des prix agricoles, car pour la plupart des produits, les prix espagnols étaient en dessous des prix communautaires. Ils comptaient en plus, sur les fonds de la Communauté pour moderniser leurs exploitations. Mais la réalité est bien différente après six ans. Les prix réels sont plus bas qu'auparavant, et la modernisation des exploitations, si nécessaire pour l'agriculture espagnole, ne semble plus un objectif de la nouvelle PAC. En conséquence, le risque de renationalisation de la politique des structures n'est pas négligeable, et dans ce cas, l'Espagne n'aura pas les moyens, dont disposait la plupart des pays-membres, pour transformer leurs structures agricoles. Cela peut signifier l'impossibilité, pour une grande partie de l'agriculture espagnole, d'atteindre le niveau de compétitivité moyen de l'agriculture communautaire.

La réduction des prix au niveau de ces marchés internationaux aura comme premier effet la diminution des revenus de tous les agriculteurs. Mais tandis que chez certains groupes d'agriculteurs, ceux dont les exploitations sont de dimension moyenne ou grande, cette diminution peut avoir des effets indirects positifs, car elle peut stimuler une plus grande productivité, par la voie de la diminution des coûts ou bien par la voie du changement des cultures, chez les petits exploitants la réduction peut signifier la fin de leur activité comme agriculteurs, donc l'abandon de la culture agricole dans des zones où la dimension des exploitations est insuffisante pour être compétitive. On peut penser, peut-être, que c'est une façon d'accomplir l'objectif de réduction de l'offre, mais en même temps, cet abandon va créer de nouveaux problèmes sociaux au gouvernement espagnol.

Par ailleurs, la façon dont les nouveaux prix sont calculés facilite énormément le calcul des aides compensatoires, mais peut donner lieu à une augmentation des disparités régionales. En effet, s'il y a un même prix pour toutes les céréales dans la CEE, alors qu'au niveau mondial il y en a plusieurs, le rapport des prix fera que le blé sera moins protégé que le reste des céréales. Mais dans plusieurs régions espagnoles, en raison des conditions climatiques, la substitution du blé par d'autres céréales n'est pas possible. Une fois de plus, la distribution des dépenses du FEOGA-G aura des répercussions négatives sur les régions du Sud. Une situation semblable peut se présenter pour les légumineuses.

Une des nouveautés de la réforme est l'utilisation des aides directes pour le soutien des revenus des agriculteurs. Cette mesure, en principe, peut être considérée comme positive pour les petites et moyennes exploitations, qui représentent la plus grande partie du total, comme nous venons de le

* Production Finale Agricole.

1. En 1989, la valeur ajoutée brute par UTA était en Espagne de 8 000 Écus, tandis que la moyenne communautaire était de 14 000 Écus. Par Ha., la va-

leur ajoutée des exploitations espagnoles était de 480 Écus, et celle des exploitations communautaires de 790 Écus.

2. Le rendement du blé en Espagne est de 2,8 t/ha. En France, et en Grande-Bretagne : 6,1 t/ha., et en Allemagne : 6,8 t/ha.

dire. Mais il faut approfondir un peu l'analyse, car elle peut engendrer des effets pervers aussi.

Dans le cas où les aides seront octroyées par ha et en fonction des rendements moyens du passé (c'est le cas des céréales et des oléagineux), les agriculteurs plus intensifs, c'est-à-dire ceux du nord de l'Europe, vont en tirer des avantages. Cela peut augmenter les disparités régionales de la CEE. Car si les nouvelles aides se font en ayant comme base de référence les rendements moyens de chaque région, il est possible que les régions où la plupart des exploitations ont des rendements bas, (situation très fréquente en Espagne), les exploitations plus efficaces soient pénalisées par rapport à celles, aussi efficaces, situées dans des régions plus homogènes et à hauts rendements. Tel est le cas des pays du nord pour les céréales.

Un autre effet pervers pourrait être le suivant : les exploitations, dont les prix seront inférieurs aux coûts, pourront cultiver la terre seulement pour avoir droit à l'aide. Le résultat est qu'on ne produit plus pour le marché mais pour toucher de l'argent du FEOGA. Ce comportement mènerait à une mauvaise utilisation des ressources et, en même temps, il empêcherait le développement d'autres activités en milieu rural.

En outre, étant donné qu'il y a une limitation de surface pour avoir droit aux aides, il pourrait arriver (et ce serait la première fois en Espagne) que le nombre d'exploitations augmente, artificiellement, à cause de la parcellisation des grandes, ce qui aurait de mauvaises conséquences pour l'efficacité et la compétitivité de l'agriculture espagnole et même pour la Communauté.

Une autre question sur l'implantation des aides directes, qui n'est pas encore bien définie, est leur durée. Si l'objectif principal est, d'après la réforme, de retenir une quantité de population à la campagne, pour des raisons d'environnement, les aides devraient être à long terme. Dans ce cas, il faudrait, tout d'abord, estimer la quantité approuvée pour chaque région, puisque la densité de population actuelle ainsi que les problèmes de la nature sont très variables d'une région à l'autre. On peut donc trouver, en ce moment, des zones excédentaires et des zones déficitaires en ce qui concerne la population optimale. En fonction du nombre d'agriculteurs à considérer, les coûts budgétaires peuvent devenir considérables. Si cela est le cas, il serait intéressant, à notre avis, de séparer les subventions pour la gestion de l'environnement de celles destinées aux activités agro-alimentaires, car autrement ce serait une erreur de comptabiliser ces dépenses en protection de l'agriculture, surtout dans une situation comparable à celle que nous connaissons où le budget agricole est si contesté, et où les pays-tiers demandent une réduction de la protection agricole dans la CEE.

Si au contraire, les aides directes sont destinées uniquement à soulager les coûts de l'exode d'une partie des agriculteurs non compétitifs, les aides devraient être octroyées à terme, et seulement pour l'actuelle génération d'agriculteurs. Dans ce cas, les dépenses seraient beaucoup moins importantes, et par conséquent les problèmes budgétaires aussi.

Le sujet de l'aide est un aspect important des mesures d'accompagnement. En Espagne, la définition de l'agriculteur n'est pas très claire, car parfois elle se confond avec celle du propriétaire terrien. L'agriculture à temps partiel,

de la part des individus qui habitent les villes et qui sont employés dans d'autres secteurs, complique énormément la démarcation des vrais agriculteurs. En conséquence, il faudra faire très attention au moment de définir les caractéristiques de personnes qui vont recevoir les aides. Des erreurs dans ce domaine pourraient détourner les fonds agricoles vers d'autres secteurs de l'économie.

Si les aides sont suffisantes pour compenser la non-production et la réduction des prix, cette mesure ne va pas favoriser la transformation structurelle ni la professionnalisation des agriculteurs, nécessaires pour élever la productivité agricole, et pour pouvoir être compétitif comme le reste des pays-membres dans ces nouvelles conditions des marchés. Il peut arriver, bien au contraire, que la plupart des terres destinées à présent aux cultures continentales, dont les rendements ne sont pas très élevés, devienne des espaces de loisir. Cela veut dire qu'il y aura un changement profond du paysage agraire. Pour un pays comme l'Espagne, qui manque de forêts, ce changement peut être considéré comme positif, mais il faudra en tout cas des aides, suffisantes et à long terme, si on veut retenir la population en milieu rural.

Ce changement du paysage agraire aura d'autres conséquences, en ce qui concerne la dépendance alimentaire. En effet, l'abandon de la production d'aliments dans des surfaces importantes du pays est une option qu'il faudrait bien méditer car dans cette nouvelle situation, l'espace agricole à finalité alimentaire sera réduit et réservé à des zones où les agriculteurs et les conditions agrologiques assureront la compétitivité des productions espagnoles, face aux produits provenant du nord et du centre de l'Europe.

Cela signifie qu'une partie seulement des agriculteurs espagnols actuels pourra rester en tant que producteurs d'aliments. Une autre partie, peut-être, le fera en tant que producteurs de produits agricoles non alimentaires, mais il y aura toujours un excédent de population pour lequel il faudra chercher d'autres activités ; car il est très difficile d'imaginer que toute la population agricole espagnole, qui ne va pas réussir à être compétitive, puisse être employée en tant que gardienne de la nature. On évoque ce problème dans les propositions de la Commission pour la réforme, en expliquant la nécessité de développer d'autres activités en milieu rural telles que le tourisme, l'artisanat, les services etc.

Ces activités peuvent représenter la solution pour certaines régions possédant un patrimoine artistique ou naturel, mais il y a d'autres régions ayant un retard historique considérable dû à leur situation géographique éloignée des centres d'activité économique, au manque d'infrastructures et au bas niveau de formation de la main-d'œuvre. Il semble difficile de penser qu'on puisse retenir la population dans ces zones sans des aides importantes de la part de la CEE et même de la société espagnole. Mais à ce propos il y a deux questions qui nous semblent importantes :

a) la société espagnole est-elle d'accord pour modifier la distribution du budget national ? C'est-à-dire renoncer à d'autres services sociaux pour destiner cette partie des fonds au maintien d'une quantité déterminée de population en milieu rural, dans le but de s'assurer la disponibilité du paysage et la conservation des ressources naturelles. La réponse exigerait un débat au niveau national ;

b) la politique des structures sera-t-elle renationalisée, ou au contraire y aura-t-il assez d'aides financières de la part de la CEE pour transformer les structures agricoles des régions arriérées afin de réaliser des programmes de développement régional ?

Les réponses à ces deux questions conditionnent les résultats, ainsi que les coûts sociaux de la réforme, car la permanence de la population dans un milieu rural développé éviterait les problèmes que pose l'émigration vers les grandes villes, dans un moment où le chômage est très élevé, comme nous l'avons déjà évoqué.

Ce taux de chômage si élevé, en Espagne, nous fait aussi penser à l'importance du type de voie de financement des aides directes aux agriculteurs. Les pays communautaires sont d'accord pour les aides directes, mais ils ne sont pas tous d'accord sur leur caractère obligatoire ou facultatif. De même, sur les sources de financement (FEOGA Orientation ou FEOGA Garantie). Il semble que la dernière position du Commissaire Mc Sharry est que les aides par hectare des céréales soient considérées comme des frais obligatoires dans le même chapitre que le soutien par la voie des prix. Le résultat final est une inconnue.

Maintenant le soutien de l'agriculture, (en fait les revenus des agriculteurs), se fait fondamentalement au moyen des prix payés par les consommateurs. Dans le futur, le soutien se fera par la voie des aides directes, c'est-à-dire par des mesures budgétaires, en définitive par les impôts. Etant donné qu'on va payer les agriculteurs pour soutenir leurs revenus et non pas en fonction des résultats de leur activité agricole, on pourrait qualifier cette politique de sociale. Si on accepte cette qualification, les citoyens espagnols pourraient se poser la question suivante : pourquoi subventionner des agriculteurs qui ne produisent pas, et pas les chômeurs des grandes villes ? D'autre part, il se peut que pour la société espagnole actuelle il est plus facile d'accepter un impôt pour maintenir un environnement de qualité qu'un impôt pour payer des agriculteurs dont elle croit ne pas avoir besoin pour assurer son alimentation. Mais pour cela, il faut qu'elle soit informée sur les coûts et sur les avantages des différents types de soutien de l'agriculture pour garantir sa sécurité alimentaire. Le système des prix fait payer le soutien aux consommateurs, tandis que la voie budgétaire le fait payer aux contribuables. Du point de vue de la distribution du revenu, la dernière se présente comme plus intéressante. Néanmoins, un des inconvénients de la dépendance budgétaire de l'octroi des aides directes, c'est que cette dépendance peut amener à ce que le montant des subventions destinées aux agriculteurs non compétitifs ne dépende que du rapport des forces politiques au moment de l'approbation du budget national annuel.

Il y a d'autres mesures de la réforme qui peuvent être considérées en principe comme favorables pour l'évolution structurelle de l'agriculture espagnole. Cela est le cas des aides pour avancer l'âge de la retraite des agriculteurs, le programme pour l'environnement et les aides à la reforestation, entre autres. Mais les fonds prévus pour ces dernières nous semblent assez réduits.

En résumé, on peut dire que dans les nouvelles mesures de la PAC les pour et les contre, du point de vue de l'avenir de l'agriculture espagnole, seront fonction des accords définitifs de la réforme ; ce qui explique la position des organi-

sations agricoles et du gouvernement. En général, tous sont d'accord sur la nécessité d'une réforme de la PAC, mais il y a des différences entre le gouvernement, les organisations agricoles et les industries agro-alimentaires.

Le ministre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation appuie la réforme mais demande qu'elle soit faite en suivant des principes suivants :

a) de cohésion, en tenant compte des différentes situations socio-économiques des pays-membres ;

b) de globalité pour l'application des mesures dans le temps. Il y a des produits très importants pour l'agriculture espagnole qui, pour l'instant, ne sont pas pris en compte dans la réforme ;

c) de garantie financière face à la renationalisation. Autrement les pays comme l'Espagne ne pourront pas aider ses agriculteurs de la même façon que les pays riches du Nord ;

d) d'une application graduelle des mesures de réduction des prix, d'extension, d'arrêt de l'activité etc. La période transitoire devrait être de cinq ans ; les trois ans retenus par la Commission sont considérés comme insuffisants.

De plus, on considère que les petits agriculteurs ne devraient pas être traités de la même façon que les grands, ce qui n'est pas accepté par les pays du Nord. De même le ministre essaie d'introduire certaines modifications dans les bases pour l'octroi des primes compensatoires. Tel est le cas des aides pour le bétail, dont la relation entre le droit à percevoir l'aide et la propriété foncière est très défavorable à l'Espagne car il y a une surface de pâturage naturel très importante, en propriété communale.

Les organisations agricoles appuient la modification de la PAC du passé, mais elles défendent la préservation de la PAC, c'est-à-dire le soutien des revenus des agriculteurs avec les fonds communautaires. Dernièrement, les manifestations des agriculteurs contre certaines mesures proposées par la Commission sont le résultat de leur expérience de ces dernières années. La diminution des prix a été assurée, tandis que les aides sont encore en discussion. Les agriculteurs sont conscients des problèmes structurels de leur exploitation et ils se méfient des promesses des politiciens sur les fonds en provenance de la CEE pour réaliser la reconversion du secteur espagnol.

En revanche, les industries agro-alimentaires sont bien d'accord sur la réduction des prix des produits agricoles, même si elles insistent sur la nécessité de favoriser la qualité des produits, car elles considèrent qu'on se limite trop, dans la réforme, à la quantité.

La situation actuelle de l'Espagne ne permet pas de tirer des conclusions précises, et de qualifier les effets de la réforme de la PAC de positifs ou de négatifs. D'une part, il y a encore des inconnues importantes sur certaines mesures et sur les aspects budgétaires de celles-ci, et d'autre part, il y a beaucoup de questions, comme par exemple le rôle de l'agriculture et des agriculteurs dans le cadre général de l'économie, ou la gestion des ressources naturelles, ou le développement rural, sur lesquelles la société espagnole doit prendre des décisions. En attendant ce bilan, nous ne pouvons que contribuer à la réflexion et à l'analyse préalable, c'est ce que nous avons essayé de faire dans cette communication.